

<p>OBLIGATIONS REGLEMENTAIRE</p>	<p>« L'employeur doit s'assurer que ses travailleurs possèdent une formation suffisante leur permettant de connaître et de mettre en application les prescriptions de sécurité à respecter pour éviter des dangers dus à l'électricité dans l'exécution des tâches qui leur sont confiées » L'employeur ne peut confier les travaux ou opérations sur des installations électriques ou à proximité de conducteurs nus sous tension qu'à des personnes qualifiées pour les effectuer et possédant une connaissance des règles de sécurité en matière électrique adaptée aux travaux ou opérations à effectuer. (Décret du 14/11/1988 – Publication UTE C18.510)</p>
<p>ACCESSIBILITE</p>	<p>Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap (nous contacter).</p>
<p>OBJECTIF</p>	<p>Permettre au personnel non-électricien de respecter les prescriptions de sécurité lors d'opérations non électriques au voisinage des pièces nues sous tension.</p>
<p>PUBLIC CONCERNE</p>	<p>Personnel non-électricien appelé à effectuer des travaux d'ordre non électrique dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage de circuits électriques sous tension préalablement formé.</p>
<p>CONTENU</p>	<p><i>Théorie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les limites de l'HABILITATION (chiffre 0) (autorisation et interdits, champ restrictifs de travail, ZONE DE TRAVAIL, etc.). ◆ Les équipements de protection collective (barrière, ECRAN, banderole, etc.). ◆ Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux TRAVAUX. ◆ La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13. ◆ La conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13. <p><i>Pratique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Présentation des équipements électriques ◆ Visite d'un site <p>Revue des dangers</p>
<p>DURÉE</p>	<p>7 heures</p>
<p>SANCTION</p>	<p>Délivrance d'une attestation de formation, permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.</p>
<p>TARIF</p>	<p>Nous contacter</p>
<p>COORDONNEES</p>	<p><i>A.3.F Expertises - 89 Route d'Espagne - 31120 PORTET sur Garonne Tel : 05.34.47.13.96 / Mail : contact@a3fexpertises.fr / Site : http://www.a3fexpertises</i></p>